

Information concernant le coronavirus - 19.03.2020

Le 17 mars 2020, nous avons envoyé une série de mesures que nous réclamons aux autorités bernoises. Des personnalités régionales nous ont de suite proposé leur soutien. [Vous voyez ici la lettre envoyée au Conseil-exécutif bernois \(rédigée en allemand\).](#)

Les mesures suivantes nécessitent dès à présent un procédé rapide et non bureaucratique:

1. Elargissement du droit au système d'indemnisation du chômage partiel (contrats de travail à durée déterminée, travail rémunéré à l'heure, travailleurs indépendants, apprentis, conjoints collaborateurs, etc.)
2. Possibilités de prêts simplifiés pour assurer la liquidité
3. Simplification des conditions pour les garanties bancaires (par ex. via des coopératives de cautionnement)
4. Report sans intérêt des impôts (notamment de la TVA), des redevances et des frais
5. Compensation du promoteur officiel des exportations Switzerland Global Enterprise S-GE pour les pertes liées aux activités (de foire)

La rapidité de mise en œuvre de l'extension de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail n'est pour l'heure pas encore claire. Nous vous recommandons donc de remplir le préavis de réduction de l'horaire de travail dès à présent.

Des nouvelles concernant les cautionnements via les coopératives de cautionnement ont déjà été communiquées. Pour l'année 2020, la Confédération prendra en charge les frais d'examen des demandes ainsi que les primes de risque sur le montant garanti. Vous trouverez de plus amples informations en cliquant [ici](#).